

SLIDE BALL®

EN ANNEXE AUX REGLES DU JEU: LES REGLES D'UTILISATION ET DE SECURITE

- 1) La piste de SLIDE BALL sérigraphiée se pose sur une couverture pour son utilisation sur toute surface plane et dure comme une table, un billard.
- 2) La piste SLIDE BALL sérigraphiée est imperméable.
- 3) La piste Slide Ball sérigraphiée doit être manipulée avec précaution afin de ne pas froisser, provoquer des pliures, des traces ou différentes détériorations altérant son utilisation.
- 4) Canada Billard & Bowling décline toute responsabilité concernant l'utilisation du matériel Slide Ball: Piste(s) sérigraphiée(s) ainsi que tous les palets Slide Ball d'origines attirés au jeu Slide Ball.
- 5) La piste de SLIDE BALL est uniquement réservée à son utilisation de jeu du SLIDE BALL.
- 6) Le(s) palet(s) communément appelé(s) un/des SLIDE BALL(S) pour le jeu du SLIDE BALL est/sont exclusivement conçu(s) pour être utilisé(s) avec la piste sérigraphiée du SLIDE BALL et tout autre usage est interdit.
- 7) Aucune modification du palet (Du SLIDE BALL) et/ou de la piste SLIDE BALL ne doit être faite hormis réalisée par son inventeur qui est Samy Khaouani-Rossetto (France).
- 8) Toute anomalie doit être signalée par l'utilisateur du matériel et/ou accessoire à: info@canadabillard.com .
- 9) La piste SLIDE BALL ne peut-être portée qu'en fonction des lois en vigueur: Normes Françaises, Européennes pour la France et Nord Amérique incluant le Canada et le Québec concernant le portage des objets, des colis et du matériel sur un lieu de travail public ou privé. Il en est de même pour les palets du jeu Slide Ball.
- 10) Le portage de la piste (Toile sérigraphiée) doit être effectué par une personne capable de la manipuler : toute dégradation de celle-ci ou dommage causé incombe à l'utilisateur.
- 11) Il est interdit de faire usage de la piste de SLIDE BALL autrement qu'à son usage: Piste pour jouer au SLIDE BALL.
- 12) Il est interdit de faire usage du/des Palet(s) du jeu de SLIDE BALL autrement qu'à son/leur usage qui est de jouer exclusivement et uniquement au SLIDE BALL sur une piste (Toile attirée sérigraphiée exclusivement pour le jeu du Slide Ball) du jeu SLIDE BALL.
- 13) Il est interdit de sauter sur une piste de jeu du SLIDE BALL plus communément appelé le SLIDE BALL.
- 14) Il est interdit de lancer un/des palet(s) du jeu de SLIDE BALL sur une personne ou ailleurs que sur une piste de SLIDE BALL: Tout lancer doit se transformer en «SLIDE(*)» et doit être effectué exclusivement et uniquement sur la toile de la piste sérigraphiée SLIDE BALL.
- 15) Tout autre usage du matériel et des accessoires de jeu du SLIDE BALL autrement qu'à son usage unique et exclusif est formellement et strictement interdit.
- 16) Tout utilisateur du SLIDE BALL (Matériel et/ou accessoire) se doit de respecter les règles de sécurité précédemment décrites dans cette annexe aux règles du jeu du SLIDE BALL et les règles jeux du SLIDE BALL décrites.
- 17) Toute reproduction quelqu'elle soit du/de jeu du SLIDE BALL est interdite.

(*):«SLIDE», le «SLIDE» est le résultat de la mise en position par l'utilisateur du SLIDE BALL (Le palet) par rapport à la surface de la piste de jeu du SLIDE BALL afin d'obtenir une trajectoire plane du SLIDE BALL (Le palet) permettant au palet (Le SLIDE BALL) d'arriver à plat sur la toile en glissant : Orientation + Force + trajectoire = Effet « Slide », effet de glisse sur la toile.

SLIDE BALL Chez CANADA BILLARD - 4050 Industriel Blvd, Laval, QC H7L 6C3
Toll free : 1 800 267 5992 - **Phone** : 450 963 5060 - info@canadabillard.com